

présentée à une motion antérieure, proposée en conformité de l'article 60(3) du Règlement, il devrait être accepté, car le gouvernement est autorisé à présenter deux motions semblables dans la même session. C'est peut-être vrai, mais c'est encore une question tout à fait hypothétique. Si le député avait soulevé la question de savoir si le gouvernement peut présenter un deuxième budget au cours de la même session, la présidence aurait été obligée de rendre une décision là-dessus. Mais ce n'est pas le point qu'a soulevé le député d'Edmonton-Ouest. Ceci dit, je crois qu'il n'existe pas de désaccord réel entre le député d'Edmonton-Ouest et celui de Winnipeg-Nord-Centre, d'une part, et la présidence, de l'autre. Une opposition a été formulée et elle sera étudiée si le genre d'amendement en question est proposé en temps opportun à l'égard de ce budget ou d'un troisième budget qui pourrait être présenté à la Chambre au cours de la même session.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les choses vont-elles aussi mal?

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux tout simplement dire que nous avons présenté un nouveau budget rempli d'idées nouvelles. De l'opposition, nous nous attendons aux mêmes vieilles critiques.

M. l'Orateur: Ce n'est guère un nouveau rappel au Règlement.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, c'est toujours intéressant d'entendre le ministre des Finances (M. Benson) discuter de points de procédure. Il se fourvoie tout autant que lorsqu'il traite des questions financières du pays. De toute manière, nous avons signalé la question à la première occasion. Votre Honneur a correctement interprété notre intervention.

Je voudrais rappeler brièvement ce que j'ai dit l'autre jour sur la façon de juger l'exposé budgétaire et de le diviser. D'abord, nous avons entendu un très long exposé sur les modifications fiscales, expression que j'emploierai de préférence à réformes fiscales; je m'expliquerai plus tard. Je dirais que la partie la plus importante pour le pays à l'heure actuelle, c'est la revue économique et les propositions, monétaires ou fiscales, du gouvernement pour relancer l'économie. Ce sont les questions primordiales. On a renversé la vapeur. Il y a toutes sortes de trucs, certains très astucieux. Certaines mesures en apparence très attrayantes pour les contribuables sont longuement étalées dans la partie des changements fiscaux qui prend plus de place que toutes les autres propositions. Le ministre a fait preuve, en ce faisant, d'une bonne dose de perspicacité politique, car je dirais que nous avons assisté à un drôle de petit jeu d'escamotage et le public canadien le sait. Nous connaissons fort bien la réputation du Livre blanc. Je me souviens des applaudissements avec lesquels les députés d'en face ont accueilli le Livre blanc. Qu'il était beau, ce Livre blanc! Or ils ont, bien entendu, changé d'idée. L'autre soir, ils se sont contentés d'applaudir lorsque le ministre signalait les différentes étapes de la retraite de Moscou.

Le ministre se souvient aussi bien que moi de son discours prononcé à la Chambre de commerce d'Edmonton. Le Livre blanc y était presque canonisé, mais le ministre ajoutait toujours un petit morceau à la fin, disant, tout cela est vraiment bien beau, mais nous sommes raisonnables et nous écouterons. Bien. Parfait. Mais c'est un cas semblable à celui de l'ancienne secrétaire d'État devenue ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, avec la première version du Régime des pensions du Canada. Le régime était le meilleur possible et les critiques étaient dingues, et j'utilise là un terme poli, car la titulaire à l'époque n'utilisait pas toujours des termes polis pour décrire ceux qui la critiquaient. Mais telle était essentiellement la position prise par les députés d'en face. Ceux qui ont monté des campagnes contre ce régime ont été traités comme des candidats aux institutions pour instables mentaux. C'est un fait. Si nous voulions enregistrer toutes les déclarations du député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson), nous nous demanderions, j'en suis sûr, s'il ne devrait pas être actuellement dans ce genre d'institution à force de s'être secoué le cerveau à chacune des culbutes qu'il a faites à ce sujet. Il suffirait de l'enregistrer. Nous avons vu ces changements. A certains égards, les mesures proposées par le ministre des Finances ont suscité beaucoup de soulagement. Un de mes collègues me disait que c'est tout comme si un homme qui s'attend à ce qu'on lui annonce qu'il souffre du cancer du poumon se fait dire qu'un seul poumon est atteint. C'est dire qu'il éprouve un certain soulagement même si la maladie a toujours une issue fatale.

• (12.20 p.m.)

Je vais aborder les modifications fiscales dans l'ordre adopté par le ministre et non pas dans ce qui me semble être leur ordre d'importance pour le public. Les gens sont dérouterés; nombre d'entre eux ne peuvent distinguer les modifications au budget de 1971 de celles qui entreront en vigueur en 1972. Je ne critiquerai pas les propositions en détail mais certaines ne seront pas appliquées avant 1976. Le délai est long, ce que je ne critique pas, mais voyons leurs répercussions au niveau du particulier. A mon avis, on l'a fait de propos délibéré, pour brouiller les cartes et éloigner l'attention des lacunes que comporte par ailleurs le budget. Voyons la déclaration du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Puis il y a le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. McBride), mais il ne sont pas ici...

Une voix: Où sont-ils donc?

M. Gibson: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Assis!

Une voix: Hou, hou!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député de Hamilton-Wentworth invoque le Règlement.

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest s'en est pris à certains députés parce qu'ils ne sont pas ici. Bon nombre d'entre eux participent aux travaux des comités et c'est la raison de leur absence. Je suis sûr qu'ils...